

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LEKIEFS Didier, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

BRENAC Michèle, conseillère municipale, excusée représentée par SEBBAH Julia, adjointe au Maire
COINDEAU Lucien, adjoint au Maire, excusé représenté par MURA Laure, conseillère municipale
LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par ALLARD Pierre, Maire
MALAGNOUX Bruno, conseiller municipal, excusé représenté par ROY Didier, conseiller municipal

EXCUSÉS :

DAUVERGNE Frédéric, conseiller municipal
RASOA FENOSOA Esther, adjointe au Maire

L'assemblée désigne ensuite Didier Lekiefs, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2022 est adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de prolonger par convention les missions de travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics avec l'Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la commune de Saint-Junien, pour une durée d'un an à raison de 50% du temps de travail des agents.

- ACCEPTE les termes de la convention et notamment la prise en charge de 50% du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif soit 16 000 €

- ACCEPTE de fournir les repas des agents dans le cadre de l'unité centralisée de production alimentaire

- DIT que les repas de la part incombant à la CCPOL soit 50% du nombre seront facturés conformément au recueil des tarifs (soit 6,68 € pour 2021 et 6,82 € pour 2022) par unité, selon une facturation semestrielle.

- CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le maire à signer la convention tripartite à intervenir.

- DIT que les crédits sont prévus au budget concerné de l'exercice en cours.

- AUTORISE le maire à signer la convention, émettre et signer les titres de recettes et mener les démarches nécessaires à l'exécution

- DÉCIDE le recours aux contrats d'apprentissage

- DÉCIDE de conclure :

- un contrat d'apprentissage au service espaces verts à compter du 1er septembre 2022, pour une durée de deux ans afin de préparer un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

- un contrat d'apprentissage au service petite enfance à compter du 1er septembre 2022, pour une durée d'un an afin de préparer un diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Ces deux emplois non permanents seront indiqués au tableau des emplois.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	BP Aménagements paysagers	2 ans
Petite enfance	1	Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 an

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ou autres établissements de formation.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de l'exercice en cours de la commune.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte océane du Limousin portant sur les achats mutualisés de carburants routiers, de GNR, de FOD et de lubrifiants

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes constitué avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui porte sur la mise à disposition d'un logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics et des services associés

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin portant sur les achats mutualisés de fournitures de signalisation routière

- DECIDE d'accorder une subvention de 500 euros à l'association sportive collège Louise Michel

- DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2022

- DECIDE de modifier les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires et extrascolaires (Châtelard), applicable à compter du 1er septembre 2022

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.